

## **Conseil municipal du 6 février 2023**

### **Les principales délibérations**

**Le Conseil municipal s'est réuni ce lundi 06 février. Cette première séance de l'année a permis l'examen de plusieurs rapports d'activités et notamment d'aborder les projets à venir. À l'ordre du jour, plusieurs sujets dont, le vote du Débat d'Orientations Budgétaires se référant au rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2023, la dénomination du Parvis de l'école de Chanteloup ou encore l'attribution par la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud d'un fonds de concours en investissement pour la période 2021-2026.**

#### **Vote du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires**

Sur la base d'un rapport, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2023. Celles-ci s'inscrivent dans un contexte national cumulant faible prévision de croissance, hausse brutale et continue de l'inflation (+6% sur une année en France), pressions sur les approvisionnements en énergie et sur le pouvoir d'achat des ménages ainsi que remontée rapide des taux d'intérêt. Face à cela, la commune devra affronter un surcoût prévisionnel de ses approvisionnements en énergie estimé à ce jour à 2 M€ pour assurer le fonctionnement de l'ensemble de ses équipements (écoles, équipements sportifs, locaux associatifs et sociaux...), malgré le renforcement des mesures éco-responsables qu'elle mène. Dans ce contexte, la municipalité, souhaite maintenir ses engagements d'une offre très large de services à la population moisséenne, bien que la construction du budget s'inscrive dans un contexte contraint. L'équilibre du budget sera assuré en décidant d'un certain nombre de mesures qui s'imposent : efforts de l'ensemble des services municipaux engagés dans une réduction de leurs crédits d'activité, révision des tarifs des services municipaux restant toutefois en deçà de l'inflation et ajustement au plus juste de la fiscalité. La priorisation des investissements s'orientera en 2023, au stade du budget primitif, sur la poursuite des travaux de construction de vestiaires de football du stade omnisports André Tremet, la rénovation de deux terrains de tennis et la 1<sup>ère</sup> phase de création d'une maison médicale.

#### **Parvis de l'école de Chanteloup : dénomination**

Il est constaté que les femmes sont sous-représentées dans la dénomination des rues, places bâtiments et de l'espace public en général. Dans la continuité des actions de la ville pour l'égalité entre les hommes et les femmes, il est proposé de poursuivre l'action de féminisation

de l'espace public entreprise en 2022, avec l'inauguration des places Marie Curie et Simone Veil. Pour cette nouvelle dénomination, la Municipalité a consulté les habitants, en proposant de choisir entre quatre femmes (Joséphine Baker, Rosa Bonheur, Gisèle Halimi et Rosalie Solitude) celle qui donnera son nom au parvis de l'école Chanteloup. L'artiste et femme engagée Joséphine Baker a été plébiscitée à 39,4 %, contre 22,8 % pour Rosa Bohneur à égalité avec Rosalie Solitude. À l'occasion du 8 mars, la journée internationale des droits des femmes, le parvis de l'école de Chanteloup sera inauguré sous le nom du Parvis Joséphine Baker.

### **Attribution par la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud d'un fonds de concours en investissement pour la période 2021-2026**

Dans le cadre du pacte financier pour décliner la solidarité financière entre les membres et les communes, la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart a décidé d'octroyer à la commune de Moissy Cramayel un fonds de concours pour investissement d'un montant de 801 039 €. Eu égard aux projets du mandat, ce fonds contribuera au financement de 2 nouveaux équipements pour un coût total de 2 518 020 € TTC à savoir :

- la réalisation d'une maison médicale (achat du local en VEFA et travaux d'aménagement)
- les travaux de construction de vestiaires de football au parc omnisports André Tremet

Il est à noter que ce fonds sera attribué en 2 fois par moitié, soit 400 519,50 € , la première au titre de la période 2021-2023 et la seconde sur période 2024-2026.